

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 17 JUIN 2014

1-Harmonisation indemnitaire :

C'est ainsi que le produit est vendu :

- Disparition des modulations de prime pour les A, B et C (pas les A +).
- Tous les agents conservent la même rémunération qu'avant avec, le cas échéant, une garantie de maintien.

Modalités de mise en place :

- B et C sur paye de juillet 2014.
- A sur paye d'octobre avec effet rétroactif septembre.

Tous les inspecteurs en direction sont alignés sur le régime de la filière fiscale (plus favorable).

Les élus FORCE OUVRIERE sont intervenus sur 2 points :

- Revendication d'une valorisation de fonction pour les cadres A non comptables adjoints de SIP, SIE ou trésorerie ... (prochain de groupe de travail sur ce sujet en septembre 2014 pour une éventuelle attribution en 2015 !).
- La prime caisse attribuée sous certaines conditions aux caissiers B et C de la FGP. Elle est habituellement versée en 2 fois (acompte en juin, solde en décembre). Début juin, un courriel a informé les agents qu'en raison de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire, rien ne serait versé en juin et que les modalités de versement de la prime seraient communiquées ultérieurement. Quand ? pas de date ! Information tardive et un peu cavalière.

Pour finir, la directrice indique que des fiches techniques devraient être jointes aux bulletins de paie comportant le nouveau régime indemnitaire. Au niveau départemental, décision est prise d'envoyer ces fiches avant la réception des fiches de paie délivrées tardivement.

2-Nouvelle organisation de la DDFIP 82 :

Suite à la suppression de 2 emplois A en janvier 2014.

Fusion des 2 pôles RH d'où suppression d'un A et suppression de l'emploi A du contrôle de gestion.

La directrice indique que chaque A de la direction devra faire une fiche de vœux (indiquant soit son service actuel, soit un autre service s'il le souhaite).

3-Elections professionnelles du 04/12/2014 :

Remise de la circulaire aux organisations syndicales. Une réunion aura lieu en septembre.

4-Questions diverses :

La directrice :

- Démarche stratégique : la directrice a renvoyé le diagnostic fin mai (va le communiquer aux OS) : évolution démographique du 82, tissu fiscal, maillage territorial, expression par la direction de l'attente des usagers, informations budgétaires.

De tout cela, vos élus FO DGFIP n'attendent rien de bon puisqu'il s'agit du ruban de masquage des suppressions d'emplois.

- Prime d'accueil : la directrice nous fait part des attributaires.

Les élus FORCE OUVRIERE sont intervenus pour les agents participant à l'accueil au service recouvrement du SIP, exclus du système puisque considéré comme accueil spécialisé, bien que le SIP de Montauban fonctionne comme une trésorerie et un ex-CDI avec les différences de compétence territoriale en plus.

Ce sujet est d'autant plus sensible que pour ces agents ainsi que pour ceux percevant la prime de caissier, l'acompte de juin a été reporté à une date ultérieure.

- Présentation de FDD mise en route le 17 juin. Pour ceux qui voudraient suivre la e-formation sans être interrompu (celle-ci étant assez lourde), la direction tient la salle de formation informatique allées de Mortarieu à disposition. Il suffit de contacter le service RH.

Frais de déplacement : un sacré **B...azar** !!! En matière de simplification de logiciel, il y a mieux ! Que de temps perdu pour l'agent partant en formation (à l'aller et au retour) et aux agents du service BL pour répondre aux demandes d'éclaircissement.

Les élus FORCE OUVRIERE :

Nous sommes intervenus sur le « coup de chaud » ressenti par les agents des services du rez-de-chaussée des allées Mortarieu le 13 juin dernier-à priori pas seulement par eux : au 3^{ème} étage ça chauffait aussi !-

Ce jour-là, la climatisation a été coupée sans donner d'explication aux agents.

Le mécontentement de ceux-ci a fait l'objet d'une remontée par courriel par la voie hiérarchique.

La directrice du pôle RH s'est empressée de chercher sur internet les plafonds de température supportable au travail et a donné des solutions vestimentaires ?!

Plus prosaïques, les élus FO DGFIP ont demandé le motif de l'arrêt de la climatisation.

Selon la direction, le système fait l'objet actuellement de travaux et certains convecteurs ne peuvent fonctionner. Pour répondre à notre question « ceux des services RDC peuvent-ils fonctionner indépendamment ? », la directrice répond que vraisemblablement oui sauf le service courrier, mais qu'il faudra l'arrêter à nouveau lorsque l'entreprise interviendra. Elle ajoute que le problème est également budgétaire car il n'y a pas si longtemps que le chauffage a été arrêté et qu'il y a des problèmes également sur des convecteurs restant ouvert le soir après départ des agents...

Nous ne rentrerons pas dans le jeu de l'administration : travailler dans de bonnes conditions est un droit.

Nous avons déploré que les agents n'aient pas été informés du problème technique car ils peuvent comprendre !!!

Par contre, nous avons demandé que les convecteurs pouvant fonctionner jusqu'à l'intervention de la société soient remis en marche (ce qui a été fait depuis).

Dans cette mini-affaire, la boutade entre cadres semble l'avoir emportée sur la gestion du mécontentement : personne n'en sort grandi !

Les élus FO DGFIP en CTL :

Alexandre AUDOYNAUD, Jean-Michel WISCART, Jean-Pierre MAURIE

BULLETIN
D'ADHESION

FO DGFIP
la force syndicale

NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÊL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu